

Demande d'adhésion à la cotisation volontaire au régime additionnel de la fonction publiqueⁱ

(Article 201 de la loi de finances pour 2024 et décret 2024-238 du 9 avril 2024)

Je, soussigné-e, Mme/Mr : : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Grade : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Affectation actuelle : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date d'affectationⁱⁱ Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Demande à adhérer à la cotisation volontaire au régime additionnel de la fonction publique prévue par l'article 201 de la loi de finances pour 2024 et le décret 2024-238 du 9 avril 2024.

Je déclare avoir pris connaissance des informations suivantes :

- La cotisation est précomptée mensuellement sur ma majoration de traitement.
- La cotisation s'élève à 5% de l'assiette ainsi déterminée.
- Une cotisation d'un montant équivalent est versée par l'employeur.

Fait, à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom, prénom et signature

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



ⁱ En Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis et Futuna.

ⁱⁱ La demande d'adhésion à la cotisation volontaire au RAFP doit être effectuée :
Dans les 6 mois à partir du 18 avril 2024 pour les agents en poste au 1^{er} janvier 2024.
Dans les 2 mois à partir de la prise de fonctions pour agents affectés après le 18 avril 2024.